

88/111  
144/88

Procès Verbaux

Rapports



Conseil de Perfectionnement de l'école  
Pratique de commerce et d'industrie  
pour jeunes filles.

Valentine Labbé.

2<sup>e</sup> mandat Salengro 1929/1935





C'est à ce moment qu'elles profitent le mieux de l'enseignement et peuvent en même temps rendre quelque service. Il est bon, en effet, pour entraîner les jeunes apprenties, d'avoir des élèves plus habiles qui peuvent aider à leur formation, en les guidant, pour des travaux plus difficiles et plus délicats. Le Conseil de Perfectionnement fait sienne cette proposition et maintient la Bourse Valentine Labbé à l'élève Anna CAILLEUX qui a, jusqu'ici, donne toute satisfaction et dont la situation de famille est toujours digne d'intérêt.

2°- Matériel à acquérir pour 1932 - L'Ecole a besoin de compléter son matériel de la façon suivante :

Une machine à ajourer pour les ateliers, environ 3.500 Frs

Un mannequin articulé pour le dessin et les ateliers, environ 1500 Frs

Cinq machines à écrire, pour remplacer cinq machines achetées à l'origine de l'Ecole et qui sont maintenant en très mauvais état. Plusieurs propositions ont été faites à ce sujet.

Le Conseil donne un avis favorable à ces acquisitions tout en laissant à l'Administration Municipale le soin de choisir les marques qui lui paraîtront préférables.

3°- Nomination d'un Troisième Professeur d'Enseignement.

Commercial - La rentrée d'Octobre amènera un contingent d'élèves beaucoup plus important que les années précédentes, surtout pour la section commerciale - 160 en 1ère année au lieu de 85 - Un nouveau professeur est indispensable. La dépense pour la Ville sera minime. Il s'agit seulement de l'indemnité d'études de 720 Frs et de l'indemnité spéciale de résidence de 180 Frs, au total : 900 Frs.

Le Conseil de Perfectionnement demande à l'Administration Municipale de bien vouloir voter le crédit nécessaire pour ce nouveau professeur.

4°- Locaux - La question de l'insuffisance des locaux fait l'objet d'un nouvel examen. Un fait nouveau se produit, les jeunes élèves arrivent beaucoup plus nombreuses pour Octobre prochain, il est donc nécessaire d'avoir des classes pour les recevoir.

C'est une question très grave pour l'Ecole. Les Directrices qui envoient leurs élèves et les ont présentées en Juillet dernier, (toutes munies du Certificat d'Etudes primaires), se décourageront et il est à craindre que les années suivantes elles ne les détournent d'un examen en vue d'entrer dans une Ecole où on ne peut les recevoir. Le recrutement à venir souffrira et il n'y aura pas de possibilité pour l'Ecole Pratique de se développer comme il convient dans notre grande cité industrielle.

D'autre part, il est maintenant devenu possible d'agrandir l'Ecole par l'éclat de la maison voisine, 9 rue de Thionville. Cette maison contient des salles assez vastes pour pouvoir être utilisées sans grande modification et dès la rentrée prochaine.

Les dépenses de la Ville seront atténuées par la subvention accordée par l'Etat en pareille circonstance.

Le Conseil de Perfectionnement prend connaissance de la lettre adressée à Monsieur le Maire par Melle Fauché, Directrice, il approuve ses

démarches et désirant s'associer à son action et la renforcer, auprès de l'Administration Municipale, sur la proposition de Mme Déghilage, nomme une commission chargée de se rendre auprès de M. le Maire.

Cette Commission est composée de: M. Masson, Mme Déghilage, MM. Dauchy, Philippe Martin, Courouble, Mes Deletombe et Lecafette.

M. Masson, Président, est chargé de demander à M. le Maire le jour et l'heure où il lui sera possible d'accorder une audience à la délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance après avoir félicité et remercié le Personnel pour les bons résultats obtenus pendant cette nouvelle année scolaire.

La Directrice,  
Fauché.



9 OCT 1933  
PLANQUE

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET d'INDUSTRIE pour JEUNES FILLES

Valentine LABBE - II rue de Thionville, LILLE.

REUNION du CONSEIL de PERFECTIONNEMENT

Procès-verbal de la séance du 19 Juillet 1933

Le Conseil de Perfectionnement s'est réuni le Mercredi 19 Juillet, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur MASSON, Conseiller Général, adjoint à l'Enseignement Technique.

Etaient présents: M.M. Masson, Martin, Dauchy, Achard,  
M.Mmes Deghilage, Leseutte-Vialet, Deletombe-  
Gruson, Fauché, Lecafette, Aurenge,  
Florquin.

Excusés: M.M. Launay, Vandebosch, Bauer, Courouble,  
M.Mmes Robbe, Planque,

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.  
Madame la Directrice donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1°- Attribution de la Bourse V. LABBE - Après un examen attentif des propositions du Conseil des Professeurs, cette bourse est accordée à l'élève de la section industrielle: Céline CROMBEZ qui donne toute satisfaction par son travail et sa conduite et dont la situation de famille est digne d'intérêt. Le père, décédé en février dernier, a laissé sa veuve sans ressource avec deux jeunes enfants écoliers à sa charge. La mère éprouve beaucoup de difficulté pour trouver, en ce moment de crise, un travail assez rémunérateur pour subvenir aux besoins des siens.

Afin de permettre à sa fille de pouvoir continuer l'apprentissage, si bien commencé, d'un bon métier le Conseil de Perfectionnement attribue la Bourse Valentine Labbé à la jeune Céline Crombez.

2°- Personnel Municipal - Promotion de classe. Mlle Lauwerie, maîtresse de couture non nationalisée, a été nommée en février 1929. Elle a maintenant 4 ans et six mois d'ancienneté. Ses notes I7 et I7 I/2, lui permettent d'obtenir une promotion à 4 ans, comme cela existe pour ses collègues. Le Conseil de Perfectionnement donne un avis favorable à cette proposition et demande que la promotion soit accordée à cette maîtresse à partir du 1° Février 1933.

Création d'un nouveau poste de professeur d'Enseignement commercial - L'effectif de l'Ecole qui était de 200 élèves en 1931-1932 est passé à 340 en 1932-1933. Il sera de plus de 400 à la rentrée prochaine.

Si l'on peut admettre la limitation, dans une certaine mesure, des entrées en 1ère année, il n'est pas possible de renvoyer les

élèves ayant déjà fait à l'Ecole une première année d'études. Or, nous avons actuellement 3 sections de 1ère année commerce comprenant 125 élèves, en comptant un pourcentage de départs en fin d'année de 15 à 20 (taux habituel) il restera environ 100 élèves en octobre pour la 2ème année commerce. Dans ces conditions, un nouveau professeur est absolument indispensable, le Personnel actuel ayant son maximum de service.

Création d'un poste de maitresse ouvrière lingère-corsetière  
La 1ère année section industrielle comprend plus de soixante élèves, il est impossible à la maitresse de lingerie actuelle de pouvoir s'occuper et de faire travailler utilement un pareil nombre d'apprenties. Le rendement, l'ordre et la discipline souffrent de cet état de choses. La nécessité s'impose de doubler cette classe tout au moins pour l'atelier.

D'autre part, un certain nombre de familles demandent depuis longtemps, qu'il soit possible à leurs enfants d'apprendre le métier de corsetière, métier rémunérateur, intéressant et demandant une main d'oeuvre spécialisée. Cette profession fait partie du programme des professions qui doivent être enseignées dans nos Ecoles.

La création envisagée permettrait de donner un champ plus vaste à l'activité de l'Ecole tout en rendant de grands services à la population ouvrière de notre ville. Le Conseil de Perfectionnement donne un avis très favorable et recommande cette proposition à l'attention de l'Administration Municipale. Le concours pour le recrutement de cette nouvelle maitresse serait organisé à la rentrée d'Octobre. La dépense s'élèverait à 9.000 frs environ en comptant sur un salaire de 35 frs par jour ouvrable.

3°- Matériel - Le nombre d'élèves en 3ème et 2ème Commerce étant beaucoup plus élevé que précédemment, le nombre de machines à écrire est tout à fait insuffisant. Si l'on ajoute que quelques unes sont très usagées, qu'elles servent aussi pour les Cours professionnels du soir, il est indispensable de compléter ce matériel par l'achat de 5 nouvelles machines: 2 au titre Cours professionnels - 3 au titre Ecole Pratique. Elles seraient payées sur le Budget Cours professionnels( art. 153) : achat de matériel 4.000.

le reliquat du produit de la vente des Travaux d'élèves:  
6.000 environ,  
la subvention de l'Etat pour achat de matériel: 4.000

4°- Locaux - Plusieurs membres du Conseil de Perfectionnement demandent des renseignements sur la question de l'agrandissement des locaux et s'étonnent que les travaux de mise en état de l'immeuble voisin ne soient pas encore commencés.

Madame la Directrice met le Conseil au courant des nombreuses démarches effectuées. La Ville a acheté l'immeuble. Il reste à le mettre en état. Par suite des lenteurs apportées aux différentes formalités administratives le dossier, établi par la Ville depuis Décembre dernier, comportant le projet d'aménagement et la demande de subvention du Ministère, n'a pas

n'a pas encore reçu l'approbation de l'Etat, de sorte que la Ville n'a pas encore commencé les travaux nécessaires pour son utilisation. Le Conseil s'émeut de cette situation regrettable situation qui devient angoissante si on examine les conséquences qui en résultent au point de vue laïque.

310 élèves ont subi le concours d'entrée, 215 seulement ont été admises, faute de Personnel; et même ces 215 ne pourront être reçues que si l'immeuble voisin est prêt à les recevoir.

M.M. Dauchy, Martin, Achard Mme Déghilage, montrent qu'il y a danger au point de vue de l'Enseignement Technique et de l'Education du peuple et danger plus grand encore au point de vue laïque à laisser se perpétuer cet état de choses. Ces enfants du peuple iront, contre le gré de leurs parents, grossir les rangs des écoles privées. La Municipalité se doit d'intervenir efficacement pour recevoir dans ses Ecoles les enfants auxquels elle doit assurer l'instruction générale et professionnelle qui leur permettra de gagner leur vie honorablement.

Le Conseil émet le vœu que la Municipalité fasse confiance à l'Administration de l'Enseignement Technique et qu'au besoin Monsieur le Maire s'entende avec Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Technique pour que les travaux soient commencés sans plus de retard.

Le Conseil de Perfectionnement charge Monsieur Masson, Président, d'insister auprès de Monsieur le Maire de Lille pour que ce vœu reçoive une solution favorable dans le plus bref délai possible, étant donné l'urgence et l'importance des intérêts en jeu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir félicité et remercié le Personnel pour les bons résultats obtenus pendant cette nouvelle année scolaire.

La Directrice,

A. FAUCHE.



Conseil d'Administration  
Réunion du 29 OCT 1934  
M. PLANQUE

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES

Valentino LABBÉ

II, rue de Thionville, LILLE.



=====

REUNION du CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Procès-verbal de la Séance du 25 Juillet 1934.

-----

Le Conseil de Perfectionnement s'est réuni à l'Ecole, le Mercredi 23 Juillet à 17 h. 1/2, sous la présidence de Monsieur Philippe MARTIN, Conseiller Municipal, remplaçant Monsieur l'Adjoint MASSON empêché.

Etaient présents: M.M. Martin, Druenes, Courouble,  
MMmes Deghilage, Leseutte-Vialet, Deletombe-Gruson,  
Ducatillon, Fauché, Lecafette, Aurenge, Florquin

Excusés: M.M. Lannay, Dauchy,  
MMmes Robbe, Planque,  
M.M. Achard, Bauer, Hermez, Piskiewicz

La séance est ouverte à 17 h 1/2 par Monsieur Philippe Martin, Président. Madame la Directrice donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1°) ATTRIBUTION de la BOURSE V. LABBÉ - La jeune Céline Crombez, titulaire actuelle, va entrer en 3ème année en octobre prochain. Cette élève a continué à donner toute satisfaction par son travail et sa conduite. Le Conseil de Perfectionnement décide de lui maintenir la bourse V. LABBÉ, la situation de famille, toujours très digne d'intérêt, étant inchangée.

2°) PERSONNEL MUNICIPAL - a) Traitement de la Secrétaire: Madame Carpentier, secrétaire-comptable, a maintenant quatre années d'ancienneté dans sa fonction. Elle fournit un travail très important et très délicat. Elle a 24 ans et ses appointements ne répondent plus au labeur fourni et à son âge. Le Conseil de Perfectionnement, prenant en considération les services rendus par cette employée, demande à l'Administration Municipale de porter de 750 à 850 frs son traitement mensuel.

b) Maitresse ouvrière-lingère-corsetière: La Municipalité a bien voulu adopter le vœu, précédemment présenté par le Conseil de Perfectionnement, concernant la création d'un emploi de maitresse lingère-corsetière. Il ne reste plus qu'à organiser, en Octobre, le concours qui permettra de désigner le titulaire de cet emploi.

M.M. Masson, Président du Conseil de Perfectionnement, Druenes, Inspecteur Départemental, Madame Robbe, Inspectrice Départementale, Mesdames Déghilage, Leseutte et Deletombe sont désignés pour faire partie de cet examen.

...

3°- MOBILIER - L'immeuble contigu à l'Ecole, quoique non encore aménagé, a dû être utilisé pour les nouvelles classes, de 2ème année commerce depuis Octobre 1933. Le mobilier de ces classes est tout à fait rudimentaire et même défectueux. Les élèves n'ont à leur disposition que des tables sur tréteaux présentant de graves inconvénients. D'abord manque de stabilité, pas de casiers ou tiroirs pour ranger livres et cahiers qui encombrant constamment les tables et gênent le travail scolaire. Les encriers portatifs sont très souvent renversés, d'où complications et désordre continuel.

Les réclamations des familles n'ont pas cessé durant l'année scolaire. Des pétitions ont été adressées à Monsieur le Maire, signées par tous les parents. Malgré les demandes réitérées de Madame la Directrice, la situation est toujours la même.

Le Conseil de Perfectionnement, vivement ému par cet état de choses si regrettable, et, après une visite des classes en question, appelle l'attention de l'Administration Municipale sur la nécessité de fournir, sans délai à l'Ecole, les 50 tables-bureaux, à deux places, indispensables à la bonne marche des services, ainsi que deux grands tableaux noirs muraux, les tableaux existants étant beaucoup trop restreints.

4°- MATERIEL. - Le nombre de machines à écrire dont l'Ecole dispose ne permet pas les exercices d'ensemble et l'application de l'horaire prévus par le règlement des Ecoles Pratiques. Il en résulte une préparation parfois insuffisante faute de matériel. En réalité chaque élève devrait avoir sa machine. Or, la classe de 3è année commerce comptera, en Octobre, de 65 à 70 élèves. En les divisant en 2 groupes, les 24 machines actuelles sont loin de suffire.

De même pour les ateliers, les apprenties doivent souvent attendre leur tour pour se servir des machines à coudre, ce qui entraîne des pertes de temps et beaucoup de complications.

Cinq nouvelles machines à écrire et trois nouvelles machines à coudre sont donc nécessaires. Le Conseil de Perfectionnement insiste auprès de l'Administration Municipale pour que ce complément de matériel soit accordé en Octobre.

5°- LOCAUX. - Le Conseil de Perfectionnement renouvelle le vœu tendant à ce que les travaux d'aménagement du nouvel immeuble soient commencés au plus tôt. En attendant la mise en oeuvre du plan adopté par la Municipalité, il signale quelques menus travaux urgents à effectuer pendant les vacances:  
une porte doit être percée au rez-de-chaussée pour permettre les allées et venues nécessaires à la surveillance des classes fonctionnant dans le nouvel immeuble,  
la verrière du couloir du rez-de-chaussée a besoin d'être nettoyée et quelques gouttières réparées.

Avant de terminer, Madame la Directrice remercie la Municipalité pour les améliorations apportées au cours d'année ainsi que pour la bienveillante intervention de Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Technique, lors de sa récente venue à Lille, en faveur de l'agrandissement de l'Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir félicité et remercié le Personnel pour les bons résultats obtenus pendant cette nouvelle année scolaire.

Lille le 31 Juillet 1934

La Directrice  
FAUCHE

4ème COMMISSION

Réunion du 5 Octobre 1934

AVIS - La 4ème Commission prend acte des travaux du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole et demande que diligence soit apportée au règlement des différentes questions qui viennent de lui être soumises.

5.10.34

Signé VAN DEN HENDE.